

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1614

25 août 2006

SOMMAIRE

A.J.P.L. Constructions, S.à r.l., Howald	77468	Crugimar S.A., Foetz	77460
Afilor S.A., Luxembourg	77436	Daka Import S.A., Bettembourg	77466
Afilor S.A., Luxembourg	77439	Déco-Carrelages, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	77451
Allied Domecq Stadthofstrasse B.V., S.à r.l., Luxembourg	77426	Dexia Participation Luxembourg S.A., Luxembourg	77433
Aqua Plus, S.à r.l., Hellange	77469	Electro-Cardoso, S.à r.l., Altwies	77462
Arc Mining & Investment S.A., Differdange	77472	Ellery Finances S.A., Luxembourg	77456
Art-Bâti Constructions, S.à r.l., Alzingen	77467	Euro France Golf, S.à r.l., Luxembourg	77456
Asuver S.A., Senningerberg	77462	Excellence Finance S.A., Luxembourg	77427
Avimmo S.A., Luxembourg	77439	Ferinox, S.à r.l., Berchem	77455
Axiome de Ré S.A., Senningerberg	77451	Fertitrust S.A.H., Luxembourg	77427
B.M.D. International S.A.H., Luxembourg	77444	Fin Social S.A., Luxembourg	77428
Baptista Pinto, S.à r.l., Dudelange	77471	G.P.I., Groupe Pierre Invest S.A., Luxembourg ..	77432
Bar Brasileiro O Pitu, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ...	77466	Galgo, S.à r.l., Bereldange	77433
Bar Brasileiro O Pitu, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ...	77466	Gerbera S.A., Luxembourg	77430
Bartoldi Investissements S.A., Luxembourg	77448	GrandLink Networks S.A., Luxembourg	77469
Bell Investments S.A., Luxembourg	77444	Gunnebo Luxembourg, S.à r.l., Schifflange	77449
Betzdorf Investments International S.A.H., Luxembourg	77444	Histoire d'Or Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	77434
Boomerang Blue, S.à r.l., Mamer	77452	Histoire d'Or Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	77435
Boomerang Blue, S.à r.l., Mamer	77452	Hobell S.A., Luxembourg	77442
Brasserie Coin Vert, S.à r.l., Luxembourg	77452	HWGW Luxembourg LLC, S.à r.l., Luxembourg ..	77472
Brasserie Coin Vert, S.à r.l., Luxembourg	77452	HWGW Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	77426
Brasserie Coin Vert, S.à r.l., Luxembourg	77452	HWS Luxembourg LLC, S.à r.l., Luxembourg ...	77472
Bristol (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	77426	HWS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	77426
Cable Holding, S.à r.l., Luxembourg	77461	Ibil, S.à r.l., Luxembourg	77436
Cable Holding, S.à r.l., Luxembourg	77462	Insight Finance S.A., Luxembourg	77444
Café Number 1, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	77467	J.M. Rénovation, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	77468
Café Number 1, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	77467	Jardin Brico, S.à r.l., Mamer	77471
Café Number 1, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	77467	L.S.M. Invest S.A.H., Luxembourg	77440
Café Valpacos, S.à r.l., Luxembourg	77463	Lars International S.A., Luxembourg	77431
Calvo et Vilaplana, S.à r.l., Rumelange	77451	Librairie Portugalia, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ...	77468
Cap Estate S.A., Luxembourg	77430	Merida, S.à r.l., Luxembourg	77439
Carbone, S.à r.l., Luxembourg	77458	Morelia, S.à r.l., Luxembourg	77435
Cedona S.A., Luxembourg	77455	Nord-Est, S.à r.l., Differdange	77468
Châteaux Management France S.A., Luxembourg ..	77440	Phot' On Air, S.à r.l., Erpeldange	77445
Châteaux Management France S.A., Luxembourg ..	77442	Pocol S.A., Luxembourg	77449
Chaussures Léon, S.à r.l., Luxembourg	77430	Portillo, S.à r.l., Luxembourg	77439
Corea S.A., Senningerberg	77451	Proban Holding S.A., Luxembourg	77436
Cortines, S.à r.l., Luxembourg	77431	Promoland Holding S.A., Luxembourg	77443
		Quadrik A.G., Luxembourg	77456

REInvest Germany, S.à r.l., Senningerberg	77455	Solupla Châssis S.A., Redange-sur-Attert	77466
Rebelo, S.à r.l., Luxembourg	77455	Tarde S.A., Luxembourg	77429
Recife, S.à r.l., Luxembourg	77439	Telectronics S.A., Rodange	77445
Relesta S.A., Luxembourg	77440	Telindus Computer Home, S.à r.l., Bertrange	77445
Resalife Holding, S.à r.l., Luxembourg	77453	Telindus PSF S.A., Esch-sur-Alzette	77445
S.C.I. Dima, Dudelange	77449	Trio-Plâtre Façades et Plafonnage, S.à r.l., Luxembourg	77472
Saint Tropez Immobilier S.A., Luxembourg	77448	Turquoise Investment Fund, Sicav, Luxembourg	77442
Schumann-Lavedrine Finance S.A., Luxembourg	77428	Upali's Snack, S.à r.l., Bascharage	77468
Selena S.A., Luxembourg	77442	Valbella S.A., Luxembourg	77442
Shoe Service Bel-Air, S.à r.l., Luxembourg	77467	Wako S.A., Differdange	77471
Skuld Re II S.A., Luxembourg	77448	White Sun Re Company S.A., Luxembourg	77463
Sogecore Employee Benefits S.A., Senningerberg	77462		

HWGW LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.797.500,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.264.

Le bilan au 31 août 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06977, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(062596.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

HWS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 450.252.390,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.258.

Le bilan au 31 août 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(062597.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

BRISTOL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 72.186.720.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 86.970.

Le bilan au 31 août 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(062598.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ALLIED DOMEQ STADTHOFSTRASSE B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,-.

Siège social: Breda (Pays-Bas).

Siège de direction effective: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 71.543.

Le bilan au 31 août 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(062603.3/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

FERTITRUST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.025.

Les comptes consolidés du CONSORTIUM FERTITRUST-UNIFERT HOLDING au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09177, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Ch. Agata / Signature

(064127.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

EXCELLENCE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 104.082.

L'an deux mille cinq, le cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de EXCELLENCE FINANCE S.A., enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.082, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 27 janvier 2005 N° 77.

La séance est ouverte à 14.50 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Création de deux catégories d'administrateurs A et B.
2. Modifications des pouvoirs de signature des administrateurs pour engager la société.
3. Démission et remplacement d'un administrateur et décharge à lui donner.
4. Nomination d'un administrateur supplémentaire.
5. Affectation des administrateurs à leur catégorie respective et détermination de leurs pouvoirs de signature respectifs.

6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est créé deux catégories d'administrateurs A et B, administrateurs auxquels l'assemblée donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B» lors de leur nomination.

En conséquence, il est inséré à l'article 5 des statuts, alinéa 2 qui aura la teneur suivante, les autres alinéas étant renumérotés en conséquence:

«**Art. 5. alinéa 2.** Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que la société se trouvera désormais engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

En conséquence, l'article 6 dernier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. dernier alinéa.** La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.»

Troisième résolution

Il est pris acte de la démission de Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg de son mandat d'administrateur.

Par décision spéciale, décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, est nommé administrateur en son remplacement. Il poursuivra le mandat de son prédécesseur.

Quatrième résolution

Il est procédé à la nomination d'un administrateur supplémentaire:

- Monsieur Domingo Cuadra Morales, avocat, né le 16 septembre 1958 à Grenade - Espagne, résidant au 50, Camden Hill Gate, Duchess of Bedford's Walk, Kensington W8 7QJ, Londres. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Cinquième résolution

Suite à la création de deux catégories d'administrateurs:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la catégorie A:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique, et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Sébastien Graviere, préqualifié.

2. Est appelé aux fonctions d'administrateurs de la catégorie B:

- Monsieur Domingo Cuadra Morales, préqualifié.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 15.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, vol. 150S, fol. 24, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

J. Elvinger.

(060963.3/211/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

FIN SOCIAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 78.858.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature

Un mandataire

(062372.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

SCHUMANN-LAVEDRINE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06632, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour SCHUMANN-LAVEDRINE FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(062373.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

TARDE, Société Anonyme.
Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 104.506.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the seventeenth of May.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», with professional address with L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
«the proxyholder»,
acting as a special proxy of ODESSA SECURITIES S.A. with registered office in Panama, Salduba Building, 53rd Street East,

«the principal»,

by virtue of a proxy under private seal given on May 16, 2006 which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company TARDE, R.C.S. Luxembourg B nr. 104.506, with registered office in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, was incorporated by deed enacted by the notary M^e Paul Bettingen, residing in Niederanven on November 18, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 159 of February 22nd, 2005.

2. That the subscribed capital of the company TARDE amounts currently to EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) represented by 3,100 (three thousand one hundred) shares having a par value of EUR 10 (ten Euro) each, fully paid up.

3. That the principal has become sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the company TARDE.

4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal, as liquidator of the company TARDE declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that it will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed, the annual accounts as at December 31, 2005 being not approved.

8. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

9. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the shares.

10. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence
le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille six, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial ODESSA SECURITIES S.A. ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East,

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 mai 2006, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme TARDE, R.C.S. Luxembourg B n° 104.506, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 18 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 159 du 22 février 2005.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 10 (dix euros) chacune, intégralement libérées.

3. Que le mandant est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital sous-crit de la société anonyme TARDE

4. Que le mandant, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme TARDE, déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée, les comptes annuels au 31 décembre 2005 n'ont pas été approuvés.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Hornick, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 153S, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

J. Elvinger.

(060972.3/211/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

CHAUSSURES LEON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64A, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 27.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06629, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour CHAUSSURES LEON, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(062374.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

CAP ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 75.924.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature

Un mandataire

(062375.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

GERBERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R. C. Luxembourg B 101.681.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062384.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

77431

LARS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 20.002.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

La société anonyme de droit panaméen dénommée BURNETT HOLDINGS S.A. établie et ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, Panama, Republic Panama, en vertu d'une procuration lui délivrée à Panama, datée du 6 novembre 2002.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que la société anonyme LARS INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.002, a été constituée suivant acte reçu Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher en date du 8 décembre 1982, publié au Mémorial C numéro 12 du 17 janvier 1982.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich en date du 26 août 1999, publié au Mémorial C numéro 882 du 23 novembre 1999.

- Que le capital social de ladite société s'élève actuellement à six cent mille francs suisses (SFR 600.000,-), représenté par mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de cinq cents francs suisses (SFR 500,-), intégralement libéré.

- Que la mandante dûment représentée est devenue propriétaire de l'intégralité des actions libérées du capital de ladite société, et qu'en sa qualité d'actionnaire unique elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la dite société LARS INTERNATIONAL S.A.

- Qu'en tant qu'actionnaire unique, elle a décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Que partant, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Que la comparante dûment représentée déclare que les dettes connues ont été payées et qu'elle a transféré tous les actifs à son profit, en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux et qu'elle réglera également les frais des présentes.

- Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante agissant en sa dite qualité, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Bittler, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juin 2006, vol. 918, fol. 55, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2006.

B. Moutrier.

(060988.3/272/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

CORTINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 97.650.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062388.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

**G.P.I., GROUPE PIERRE INVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. P.I., GROUPE PIERRE INVEST S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 26.362.

L'an deux mille six, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GROUPE PIERRE INVEST S.A. en abrégé P.I. (la «Société»), une société anonyme holding, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 26.362, constituée suivant acte notarié en date du 17 juillet 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 328 du 16 novembre 1987. Le capital social a été converti en euros suivant acte sous seing privé en date du 14 mai 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Dumont, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de la première phrase de l'article 1^{er} des statuts de la société comme suit: «Il existe une société anonyme sous la dénomination de GROUPE PIERRE INVEST S.A., en abrégé G.P.I.»

2) Décision à prendre quant à la prorogation de la durée de la société pour une durée illimitée.

3) Modification subséquente de la dernière phrase de l'article 1^{er} des statuts, en cas de prorogation.

4) Suppression du texte actuel de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

3) Annulation de l'article 7 des statuts concernant le dépôt statutaire d'une action en garantie du mandat de chacun des administrateurs et du commissaire aux comptes.

4) Modification de l'article 11 des statuts comme suit: «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts».

5) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. (premier alinéa). «Il existe une société anonyme sous la dénomination de GROUPE PIERRE INVEST S.A., en abrégé G.P.I.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'adopter une durée illimitée pour la société.

En conséquence, le quatrième alinéa de l'article 1^{er} est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (quatrième alinéa). «La durée de la société est illimitée.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'abandonner le statut fiscal de la société holding et de modifier l'objet social de la société en celui d'une société commerciale pleinement imposable.

En conséquence, l'article 2 et l'article 11 des statuts sont modifiés comme suit:

Art. 2. «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Art. 11. «La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer l'article 7 des statuts concernant le dépôt statutaire d'une action en garantie du mandat de chacun des administrateurs et du commissaire aux comptes.

En conséquence, les articles subséquents sont à renuméroter.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. Dumont, Ch. Coulon-Racot, C. Day-Royemans, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 avril 2006, vol. 903, fol. 44, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(061050.3/239/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

DEXIA PARTICIPATION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 95.732.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

J.-P. Putz / A. Hochweiler

Attaché de direction / Directeur

(062379.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

GALGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bereldange, 22, rue de la Forêt.

R. C. Luxembourg B 106.085.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour GALGO, S.à r.l.

L. Nunes

(062396.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

**HISTOIRE D'OR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PPM SECOND INVESTMENT COMPANY, S.à r.l.).**

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 114.335.

In the year two thousand and six, on the eighteenth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PPM SECOND INVESTMENT, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 114.335, incorporated by deed enacted on the 5 of January 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and which Articles of Association have been amended by deed of the 23 of March 2006, not yet published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny, Belgium.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 48,701 (fourty eight thousand seven hundred one) Ordinary Shares, each of them of EUR 25 (twenty-five Euro), and 146,104 (one hundred forty-six thousand one hundred four) preferred shares of EUR 25 (twenty-five Euro) representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Amendment of the title of the corporation, to be changed into HISTOIRE D'OR LUXEMBOURG, S.à r.l.
- 2) To change the Company's financial year closing date, from 31 December to 30 September.
- 3) To fix the next closing date year on 30 September 2006.
- 4) To amend article 2 and 16 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the title of the corporation, from PPM SECOND INVESTMENT COMPANY, S.à r.l. into HISTOIRE D'OR LUXEMBOURG, S.à r.l.

Second resolution

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from 31 December to 30 September.

Third resolution

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on 5 January 2006 to 30 September 2006.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend articles 2 and 16 of the Articles of Association and to give them the following wording:

«**Art. 2.** The company's name is HISTOIRE D'OR LUXEMBOURG, S.à r.l.»

Art. 16. The Company's financial year begins on 1st October and closes on 30th September.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille six, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée PPM SECOND INVESTMENT COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 114.335, constituée suivant acte reçu le 5 janvier 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 23 mars 2006 non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 48.701 (quarante-huit mille sept cent une) parts sociales ordinaires de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et les 146.104 (cent quarante-six mille cent quatre) parts sociales préférentielles de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

2.- Modification de la dénomination de la société, à changer en HISTOIRE D'OR LUXEMBOURG, S.à r.l.

2.- Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 30 septembre.

3.- Fixer la date de la prochaine clôture de cette année au 30 septembre 2006.

4.- Modifier les articles 2 et 16 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de PPM SECOND INVESTMENT COMPANY, S.à r.l. en HISTOIRE D'OR LUXEMBOURG, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 30 septembre.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 30 septembre 2006, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 5 janvier 2006 se termine le 30 septembre 2006.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 2 et 16 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La dénomination de la société est HISTOIRE D'OR LUXEMBOURG, S.à r.l.»

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, vol. 28CS, fol. 60, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

J. Elvinger.

(061682.3/211/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

**HISTOIRE D'OR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PPM SECOND INVESTMENT COMPANY, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 114.335.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42767 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

J. Elvinger.

(061684.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

MORELIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 98.142.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062390.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

IBIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 98.222.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062391.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

PROBAN HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 101.125.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062392.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

**AFILOR S.A., Société Anonyme,
(anc. PYRAMIDE ATALANTE S.A.).**
Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 56.058.

L'an deux mille six, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PYRAMIDE ATALANTE S.A. avec siège social à L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 56.058.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, de résidence à Luxembourg, en date du 13 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 581 du 11 novembre 1996.

Le capital social a été converti en euros lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 mai 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1269 du 2 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Fritsch, juriste, demeurant à Luxembourg, et qui désigne comme secrétaire Madame Nadine Gaupp, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Julio Stuppia, juriste, demeurant à Rombas (France).

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Modification de la dénomination de la société en AFILOR S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- 2.- Remplacement des dispositions de l'article 4 des statuts de la société comme suit:

Art. 4. La société a pour objet le négoce tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger d'outils coupants et de machines outils mécaniques ainsi que l'affûtage d'outils coupants.

La société pourra en outre réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation. La société pourra également constituer pour son propre compte ou pour le compte de ses filiales toutes garanties, hypothèques et sûretés en faveur de tiers et notamment des établissements de crédit. La société peut notamment s'intéresser par voie d'apport ou par toute autre mise dans toutes les sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien susceptible d'en favoriser le développement ou son extension. La société pourra en outre acquérir, gérer et mettre en valeur tous droits de propriété intellectuelle tels que des brevets et des marques de services.

- 3.- Remplacement des dispositions de l'article 5 des statuts de la société par les dispositions suivantes:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quarante-deux mille deux cents euros (EUR 42.200,-), représenté par mille sept cents (1.700) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

a) Les actions sont librement cessibles entre les actionnaires de la société. Les cessions et transmissions d'actions à tout tiers sont soumises à un droit de préemption au profit des autres actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social. Le cédant devra notifier son intention de céder la totalité ou partie des actions par lettre recommandée au Conseil d'Administration de la société en indiquant le nombre des actions dont la cession est envisagée et le prix éventuel. Le Conseil d'Administration devra immédiatement en aviser les autres actionnaires par lettre recommandée. Le droit de préemption devra être exercé endéans les trois mois à partir de la date de la notification par le cédant au Conseil d'Administration. Au cas où un actionnaire n'exercerait pas son droit de préemption endéans le délai imparti, les actionnaires restants et ayant exercé leur droit de préemption pour leur part, pourront exercer en

proportion de leur participation leur droit de préemption sur les actions n'ayant pas fait l'objet d'une préemption durant un nouveau délai d'un mois débutant après la notification par le Conseil d'Administration de la décision de l'actionnaire refusant d'exercer son droit de préemption.

Au cas où les actionnaires restants n'exerceraient pas leur droit de préemption dans le délai d'un mois il est loisible à la société par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, d'acquérir les actions du cédant en respectant les conditions légales.

b) En cas de décès d'un actionnaire de la société, les actions sont transmises aux héritiers ou ayants-droit, sauf en cas de renonciation. Le droit de préemption d'achat des actions est également opposable aux héritiers ou ayants-droit de l'actionnaire décédé.

c) En cas de cession d'actions pour quelque cause que ce soit la détermination du prix devra être faite comme suit:

Les actionnaires pourront unanimement déterminer le prix des actions, sinon la méthode d'évaluation à utiliser pour déterminer la valeur des actions au moment de leur cession.

A défaut de détermination de prix, respectivement de la méthode d'évaluation, celle-ci se fera sur base de la méthode dite du «Stuttgarter Verfahren» selon les dispositions de la législation d'évaluation luxembourgeoise (Bewertungsgesetz).

L'évaluation se fera selon cette méthode en fonction de la fortune totale et des perspectives de rendement de la société (actif net, valeur de rendement).

Pour l'évaluation de la valeur des actions en cas de cession de celles-ci, les actionnaires pourront désigner toute personne tierce qualifiée ou un expert d'un commun accord.

En cas de désaccord sur la désignation de cette personne tierce ou de l'expert, la partie la plus diligente pourra se pourvoir devant le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière sommaire sur simple requête aux fins de se voir désigner la personne habilitée à procéder à l'évaluation des actions.

L'ordonnance rendue par le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg ne sera pas susceptible d'appel.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

4.- Remplacement des dispositions de l'article 12 des statuts de la société par les dispositions suivantes:

Art. 12. La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur et du délégué à la gestion journalière. En ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société y relative, la société est valablement engagée par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière.

5.- Nomination de nouveaux membres du Conseil d'Administration et nomination d'un administrateur-délégué.

6.- Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de PYRAMIDE ATALANTE S.A. en AFILOR S.A. L'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de AFILOR S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet le négoce tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger d'outils coupants et de machines outils mécaniques ainsi que l'affûtage d'outils coupants.

La société pourra en outre réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation. La société pourra également constituer toutes garanties, hypothèques et sûretés en faveur de tiers et notamment des établissements de crédit. La société peut notamment s'intéresser par voie d'apport ou par toute autre mise dans toutes les sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien susceptible d'en favoriser le développement ou son extension. La société pourra en outre acquérir, gérer et mettre en valeur tous droits de propriété intellectuelle tels que des brevets et des marques de services.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les dispositions de l'article 5 des statuts comme suit:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quarante-deux mille deux cents euros (EUR 42.200,-), représenté par mille sept cents (1.700) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

a) Les actions sont librement cessibles entre les actionnaires de la société. Les cessions et transmissions d'actions à tout tiers sont soumises à un droit de préemption au profit des autres actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social. Le cédant devra notifier son intention de céder la totalité ou partie des actions par lettre recommandée au Conseil d'Administration de la société en indiquant le nombre des actions dont la cession est envisagée et le prix éventuel. Le Conseil d'Administration devra immédiatement en aviser les autres actionnaires par lettre recommandée. Le droit de préemption devra être exercé endéans les trois mois à partir de la date de la notification par le cédant au Conseil d'Administration. Au cas où un actionnaire n'exercerait pas son droit de préemption endéans le délai imparti, les actionnaires restants et ayant exercé leur droit de préemption pour leur part, pourront exercer en proportion de leur participation leur droit de préemption sur les actions n'ayant pas fait l'objet d'une préemption durant un nouveau délai d'un mois débutant après la notification par le Conseil d'Administration de la décision de l'actionnaire refusant d'exercer son droit de préemption.

Au cas où les actionnaires restants n'exerceraient pas leur droit de préemption dans le délai d'un mois il est loisible à la société par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, d'acquérir les actions du cédant en respectant les conditions légales.

b) En cas de décès d'un actionnaire de la société, les actions sont transmises aux héritiers ou ayants-droit, sauf en cas de renonciation. Le droit de préemption d'achat des actions est également opposable aux héritiers ou ayants-droit de l'actionnaire décédé.

c) En cas de cession d'actions pour quelque cause que ce soit la détermination du prix devra être faite comme suit:

Les actionnaires pourront unanimement déterminer le prix des actions, sinon la méthode d'évaluation à utiliser pour déterminer la valeur des actions au moment de leur cession.

A défaut de détermination de prix, respectivement de la méthode d'évaluation, celle-ci se fera sur base de la méthode dite du «Stuttgarter Verfahren» selon les dispositions de la législation d'évaluation luxembourgeoise (Bewertungsgesetz).

L'évaluation se fera selon cette méthode en fonction de la fortune totale et des perspectives de rendement de la société (actif net, valeur de rendement).

Pour l'évaluation de la valeur des actions en cas de cession de celles-ci, les actionnaires pourront désigner toute personne tierce qualifiée ou un expert d'un commun accord.

En cas de désaccord sur la désignation de cette personne tierce ou de l'expert, la partie la plus diligente pourra se pourvoir devant le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière sommaire sur simple requête aux fins de se voir désigner la personne habilitée à procéder à l'évaluation des actions.

L'ordonnance rendue par le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg ne sera pas susceptible d'appel.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les dispositions de l'article 12 des statuts comme suit:

Art. 12. La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur et du délégué à la gestion journalière. En ce qui concerne la gestion des affaires courantes de la société, ainsi que la représentation de la société y relative, la société est valablement engagée par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les membres du Conseil d'Administration et de nommer comme nouveaux administrateurs, dont le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010:

1.- Monsieur Gaston Engel, cadre commercial, né le 1^{er} janvier 1968 à Saint-Avold (France), demeurant au 57890 Porcellette (France), N° 18, avenue Jean-Pierre Couturier,

2.- Monsieur Sébastien Paul, étudiant en droit, né le 26 février 1986 à Creutzwald (France), demeurant au 57150 Creutzwald (France), 10, rue de Provence,

3.- Monsieur Philippe Gryszka, ingénieur des mines, né le 4 avril 1963 à Saint-Avold (France), demeurant au 57500 Saint-Avold (France), 28, rue de Tours.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Gaston Engel, préqualifié, aux fonctions d'administrateur délégué à la gestion journalière de la société.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Fritsch, N. Gaupp, J. Stuppia, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 24 mai 2006, vol. 362, fol. 19, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur la demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 juin 2006.

H. Beck.

(061672.3/201/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

**AFILOR S.A., Société Anonyme,
(anc. PYRAMIDE ATALANTE S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 56.058.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 juin 2006.

H. Beck.

(061674.3/201/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

MERIDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 102.158.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062397.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

PORTILLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 98.139.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062399.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

RECIFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 98.221.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062400.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

AVIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 82.153.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

FIDUPAR

Signatures

(062409.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

77440

L.S.M. INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.349.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

FIDUPAR

Signatures

(062410.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

RELESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 39.234.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062401.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

CHATEAUX MANAGEMENT FRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 94.304.

L'an deux mille six, le douze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHATEAUX MANAGEMENT FRANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 13 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 784 du 25 juillet 2003. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 526 du 2 juin 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Robin Budowski, administrateur de sociétés, demeurant à CH-2565 Jens, Gynisberg 3.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne Busciglio, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Joseph Treis, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis envoyés aux actionnaires en date du

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.073 (mille soixante-treize) actions représentant l'intégralité du capital souscrit sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit à concurrence de EUR 57.000,- (cinquante-sept mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 536.500,- (cinq cent trente-six mille cinq cents euros) à EUR 593.500,- (cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cents euros) par l'émission de 114 (cent quatorze) actions de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune.

2. Souscription des actions nouvelles et libération par la conversion de créances en capital.

3. Augmentation du capital autorisé à EUR 653.500,- (six cent cinquante-trois mille cinq cents euros) (y compris le capital souscrit) et autorisation au Conseil d'Administration d'augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans avec l'autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des actions nouvelles contre paiement en espèces sans réserver un droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence de EUR 57.000,- (cinquante-sept mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 536.500,- (cinq cent trente-six mille cinq cents euros) à EUR 593.500,- (cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cents euros) par l'émission de 114 (cent quatorze) actions nouvelles de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune.

Cette augmentation de capital sera réalisé par l'apport et la transformation en capital de créances d'actionnaires contre la Société.

Souscription et libération

Les cent quatorze (114) actions nouvelles sont souscrites comme suit:

1) Robin Budowski, Gynisberg 3, CH-2565 Jens, quinze actions	15
2) Brandenberger Ets, Vorarlbergerstr, 150, FL-9486 Schaanwald, quarante-cinq actions	45
3) Ernst Baltensperger, 33, King George Square, Richmond GBTW10 6LF Surrey, trois actions	3
4) Ulrich Wickli, 2, Kiefernweg, CH-8200 Schaffhausen, douze actions	12
5) Jean-François Bernabeau, 4, chemin de Fontfresque, F-11120 Bize Minervois, vingt-quatre actions	24
6) Thierry Rodriguez, 10, rue les Trois Portes, F-34500 Béziers, quinze actions	15
Total: cent quatorze actions	114

Les souscripteurs sont tous ici représentés par Monsieur Robin Budowski, prénommé, en vertu de procurations sous seing privé, ci-annexées, qui déclare en son nom et au nom des autres souscripteurs libérer les actions ainsi souscrites par la conversion en capital à due concurrence des créances certaines, liquides et exigibles existant à charge de la Société et au profit des différents souscripteurs, à savoir:

- 1) Robin Budowski, créance de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros),
- 2) Brandenberger Ets, créance de EUR 22.500,- (vingt-deux mille cinq cents euros),
- 3) Ernst Baltensperger, créance de EUR 1.500,- (mille cinq cents euros),
- 4) Ulrich Wickli, créance de EUR 6.000,- (six mille euros),
- 5) Jean-François Bernabeau, créance de EUR 12.000,- (douze mille euros),
- 6) Thierry Rodriguez, créance de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros).

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales un rapport a été établi par Monsieur Marco Claude de LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, Luxembourg, en date du 6 juin 2006.

Ce rapport qui restera annexé aux présentes conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer un nouveau capital autorisé à EUR 653.500,- (six cent cinquante-trois mille cinq cents euros) et confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs pendant une nouvelle période de cinq ans, pour réaliser des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera.

Après avoir entendu le rapport prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 593.500,- (cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cents euros), représenté par 1.187 (mille cent quatre-vingt-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital autorisé est fixé à EUR 653.500,- (six cent cinquante-trois mille cinq cents euros) représenté par 1.307 (mille trois cent sept) actions d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans les limites du capital autorisé, soit par apports nouveaux, soit par incorporation de tout ou partie des réserves, soit par tout autre moyen, avec ou sans émission d'actions nouvelles. Le conseil d'administration est autorisé à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre du capital autorisé. Les augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé peuvent être faites pendant un délai de cinq ans à partir de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 juin 2006.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Budowski, C. Busciglio, J. Treis, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 juin 2006, vol. 437, fol. 15, case 11. – Reçu 570 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juin 2006.

H. Hellinckx.

(061699.3/242/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

CHATEAUX MANAGEMENT FRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 94.304.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juin 2006.

H. Hellinckx.

(061700.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

SELENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R. C. Luxembourg B 46.201.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062402.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

VALBELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R. C. Luxembourg B 35.872.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062403.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

HOBELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 61.872.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08390, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

J. Bonnier / Signature.

(062407.3/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

TURQUOISE INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 93.503.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour TURQUOISE INVESTMENT FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(062607.3/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

PROMOLAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 32.470.

L'an deux mille six, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROMOLAND HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 32.470, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 196 du 14 juin 1990, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 août 1999, publié au Mémorial C numéro 851 du 15 novembre 1999, et dont le capital social a été converti en deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents (247.893,52 EUR), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 octobre 2001, dont un extrait du procès-verbal sous seing privé a été publié au Mémorial C numéro 514 du 3 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio Da Silva Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Sophie Erk, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 82.106,48, pour le porter de son montant actuel de EUR 247.893,52 à EUR 330.000,-, sans création d'actions nouvelles.

2.- Libération intégrale de l'augmentation de capital par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital.

3.- Fixation de la valeur nominale des 10.000 actions à EUR 33,- chacune.

4.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-deux mille cent six euros quarante-huit cents (82.106,48 EUR), pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents (247.893,52 EUR) à trois cent trente mille euros (330.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme PROMOLAND HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de quatre-vingt-deux mille cent six euros quarante-huit cents (82.106,48 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des dix mille (10.000) actions de la société à trente-trois euros (33,- EUR) chacune.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à trois cent trente mille euros (330.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions de trente-trois euros (33,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

77444

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

(Signé): Ries-Bonani, A. Da Silva Fernandes, R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juin 2006, vol. 536, fol. 86, case 3. – Reçu 821,06 euros.

Le Receveur (signé): C. Hirtt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juin 2006.

J. Seckler.

(062194.3/231/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

BETZDORF INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 34.446.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signatures.

(062408.3/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

B.M.D. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 32.796.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

FIDUPAR

Signatures

(062411.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

BELL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 106.018.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

FIDUPAR

Signatures

(062413.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

INSIGHT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 106.026.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

FIDUPAR

Signatures

(062415.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

77445

TELECTRONICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 15.560.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

(062426.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

TELINDUS COMPUTER HOME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.885.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

(062430.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

**TELINDUS PSF S.A., Société Anonyme,
(anc. CF6 LUXEMBOURG, Société Anonyme).**

Siège social: L-4244 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Mines.
R. C. Luxembourg B 68.873.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

(062434.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

PHOT' ON AIR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5421 Erpeldange, 13, rue de Rolling.
R. C. Luxembourg B 117.292.

STATUTS

L'an deux mille six, le seize juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Gérard Borre, dirigeant d'entreprise, né à Villerupt (France), le 12 janvier 1955, demeurant à F-57100 Thionville, 30, route du Crève-Coeur (France), ici représenté par Monsieur Christian Dostert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par la présente.

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, (et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles).

A tout moment, l'associé unique peut être rejoint par un ou plusieurs associés et, inversement, les nouveaux associés peuvent adopter les mesures nécessaires afin de restaurer la forme unipersonnelle de la Société.

Art. 2. La Société prend la dénomination de PHOT' ON AIR.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- la prise de vues, reportage et développement photo, tant au sol qu'en aérien, à l'aide d'un ballon d'hélium ou autre matériel indispensable jusqu'à 150 mètres d'altitude;
- la commercialisation de ces reportages ainsi que toutes présentations s'y rapportant, notamment des albums, cadres, panneaux, gravages sur tout support numérique, etc...;
- la vente de tous produits en rapport avec la photographie, qu'elle soit aérienne ou classique, argentique ou numérique;

- la location de l'espace publicitaire sur le ballon captif pour toutes foires, expositions ou animations commerciales;
- la constitution de cartes topographiques à toutes échelles au moyen de systèmes informatisés et la constitution de banque de données;
- la cession ou concession de droits d'utilisation de ces photos, tant en reproduction papier que sur format numérique.

La Société peut en outre réaliser toutes opérations, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Erpeldange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés prise conformément aux règles applicables aux assemblées générales extraordinaires ou à l'étranger par un vote unanime des associés.

Il pourra être transféré à une autre adresse dans la même commune par simple décision du (des) gérant(s).

La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Art. 6. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Capital - Parts sociales

Art. 7. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offertes en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un collège des gérants.

Les gérants auront tous les pouvoirs d'agir au nom de la Société vis-à-vis des tiers en toute circonstance ainsi que d'accomplir ou d'approuver tout acte ou opération en rapport avec l'objet social de la Société et selon les modalités prévues dans les statuts.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés aux assemblées générales par la loi ou par les statuts relèvent de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de celle du collège des gérants.

En cas de pluralité de gérants, le collège des gérants désigne un président au sein de ses membres.

La Société pourra être engagée par la signature individuelle de son gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du collège des gérants.

Le gérant ou le collège des gérants peuvent accorder des pouvoirs spécifiques à toute personne, en ce compris un gérant.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du collège des gérants seront adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Au cas où il ne serait pas possible de départager les votes des gérants, le président disposera d'une voix prépondérante.

Les pouvoirs et rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement, en sus ou en remplacement des premiers gérants, seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que gérant, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat conformément aux dispositions légales.

Décisions des associés

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si la majorité n'est pas atteinte à cette première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

A cette seconde assemblée, les décisions seront prises à la majorité des voix des associés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, la tenue d'une assemblée générale des associés n'est pas obligatoire pour autant que le nombre d'associés ne dépasse pas 25. Dans ce cas, chaque associé recevra par courrier, par fax, par e-mail, par télégramme, par télex ou tout autre moyen de télécommunication, le texte intégral de chaque résolution ou décision devant être prise. Chaque associé devra voter par écrit.

Si le nombre des associés excède 25, les décisions des associés seront prises en assemblée générale. Dans ce cas, une assemblée générale sera tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Chaque année, à la date de clôture, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs et des dettes de la Société, le compte de profits et pertes, ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint le dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à toute réserve jugée nécessaire par les associés.

Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, ou un associé désigné, qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler les passifs de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs restants de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et libération des parts sociales

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Gérard Borre, dirigeant d'entreprise, demeurant à F-57100 Thionville, 30, route du Crève-Coeur (France), et libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent trente euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-5421 Erpeldange, 13, rue de Rolling.
- 2.- Monsieur Gérard Borre, dirigeant d'entreprise, né à Villerupt (France), le 12 janvier 1955, demeurant à F-57100 Thionville, 30, route du Crève-Coeur (France), est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 4.- La société ratifie tous actes et engagements généralement quelconques pris au nom et pour le compte de la société en formation jusqu'au moment de sa constitution, et notamment les opérations suivantes:
 - versement de la somme de six mille euros (6.000,- EUR) pour réservation du matériel et des 2 concessions Luxembourg et Moselle;
 - dépôt d'un chèque en garantie de paiement;
 - recherche d'un local pour le bureau au Luxembourg (versement d'une caution).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 juin 2006, vol. 536, fol. 96, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juin 2006.

J. Seckler.

(062206.3/231/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

SAINT TROPEZ IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 90.787.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08042, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signature.

(062438.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

SKULD RE II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 45.068.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le mercredi 7 juin 2006 au siège social à Luxembourg à 10.30 heures

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Douglas Jacobsohn, Administrateur,
- Eric Jacobs, Administrateur,
- Svein Sollund, Administrateur.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007 délibérant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 20 février 2007.

2) L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant ERNST & YOUNG, 7, parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L-5365 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007 délibérant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 20 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C. Weber

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062441.3/4685/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

BARTOLDI INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 61.671.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07778, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

R. P. Pels.

(062457.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

POCOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 22.039.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08040, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signature.

(062442.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

**GUNNEBO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FICHET-BAUCHE LUXEMBOURG).**

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Lëtzebuerger Heck.
R. C. Luxembourg B 12.035.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42843 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

J. Elvinger
Notaire

(062458.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

S.C.I. DIMA, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3425 Dudelange, 77, rue Nic Bieber.
R. C. Luxembourg E 3.153.

STATUTS

L'an deux mille six, le neuf juin.

Ont comparu:

1.- Monsieur Charles Max, né le 8 septembre 1958 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise et demeurant à L-3425 Dudelange, 77, rue Nic Bieber.

2.- Madame Claudine Dickes, née le 28 juin 1956 à Dudelange, de nationalité luxembourgeoise et demeurant à L-3425 Dudelange, 77, rue Nic Bieber.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 2. La société prend la dénomination de S.C.I. DIMA, société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à L-3425 Dudelange, 77, rue Nic Bieber.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de quinze euros (EUR 15,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Charles Max, prénommé, soixante-sept parts sociales	67
2. Madame Claudine Dickes, prénommée, trente-trois parts sociales	33
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite d'un ou plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toute administration, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables.

Ils touchent les sommes dues à la société à quelque titre et pour quelque cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous les comptes avec tous les créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous les traités, transactions, compromis, tous les acquiescements et désistements, ainsi que toutes les subrogations et toutes les mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toute proposition à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à la personne que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Pour l'achat et la vente d'immeubles, pour contracter des prêts et consentir des hypothèques, le ou les gérant(s) doivent obtenir l'accord de l'assemblée générale des associés donné à l'unanimité.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par année à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent de même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes les modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé par les associés et dont les attributions seront déterminées par eux.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les associés se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée Monsieur Charles Max et Madame Claudine Dickes susnommés.

La société est engagée dans tous les cas par la signature conjointe des gérants.

3. L'adresse de la société est fixée à:
L-3425 Dudelange, 77, rue Nic Bieber.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Ch. Max / C. Dickes.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04734. – Reçu 25 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(062393.3/503/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

DECO-CARRELAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 18, rue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 97.453.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062482.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

CALVO ET VILAPLANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 4, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 99.229.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062484.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

COREA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 73.320.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05888, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signature.

(062506.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

AXIOME DE RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 29.818.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signature.

(062511.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

BRASSERIE COIN VERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 140A, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 76.455.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062510.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

BRASSERIE COIN VERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 140A, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 76.455.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062504.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

BRASSERIE COIN VERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 140A, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 76.455.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062502.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

BOOMERANG BLUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 84, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 89.981.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062546.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

BOOMERANG BLUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 84, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 89.981.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062553.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

RESALIFE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 117.310.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

VOLCANO EQUITIES S.A., une société de droits des Seychelles, avec siège social à Suite 13, First Floor, Oliadji Trade Center, Mahé, République des Seychelles, représentée par Eddy Dôme, administrateur de société, demeurant au 63, Marvie B-6600 Bastogne en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination RESALIFE HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés ou représentés ou par résolution circulaire.

Les conseils de gérance seront tenus à Luxembourg ou si nécessaire, peuvent être tenus par moyens téléphoniques, électroniques ou autres moyens de communication qui permettent à toutes les personnes participant au conseil de communiquer entre eux simultanément et instantanément.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles-soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription-Libération

Les parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

VOLCANO EQUITIES S.A.: deux cent cinquante parts sociales 250 parts sociales
et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décision de l'associé unique

La Société est administrée par Monsieur Eddy Dôme, administrateur de sociétés, demeurant 63, Marvie B-6600 Bastogne.

Le siège social de la société est établi à L-1660 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Dôme, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, vol. 28CS, fol. 91, case 4. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

J. Elvinger.

(062767.3/211/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

REBELO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 149, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 86.046.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062491.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

REInvest GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 115.331.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42721 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

J. Elvinger

Notaire

(062492.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

FERINOX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3320 Berchem, 45, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 103.570.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062493.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

CEDONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 66.177.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07546, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(062525.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

77456

QUADRIK A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 96.863.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signature.

(062513.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ELLERY FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 89.801.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signature.

(062517.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

EURO FRANCE GOLF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 114.921.

In the year two thousand and six, on the thirteenth day of April.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

EURO AMERICAN INVESTORS GROUP B.V., having its registered office in The Netherlands, NL-2514 AA The Hague, Koninginnegracht 7, registered with the Trade Register of The Hague with number 27097991, represented by Mrs Marianne Korving, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

That EURO AMERICAN INVESTORS GROUP B.V., prenamed is the Sole actual Shareholder of EURO FRANCE GOLF, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, incorporated by deed of the undersigned notary on 28th February 2006, not yet published in the Mémorial C (the «Company»).

That the agenda of the meeting is the following:

1. To increase the share capital from its current amount of EUR 12,500.- to an amount of EUR 75,500.- by issue of 2,520 new shares having a par value of EUR 25.- each;
2. Waiver of the preferential subscription right of the existing shareholders, if necessary;
3. Subscription of the new shares and payment into the extend of 63,000.- EUR;
3. Change of article 6.1 of the statutes to be read as follows: «The Company's corporate capital is fixed at seventy-five thousand five hundred Euro (75,500.- EUR) represented by three thousand and twenty (3,020) shares («parts sociales») of twenty-five Euro.

That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company in the amount of sixty-three thousand Euro (EUR 63,000.-) in order to bring the subscribed share capital of the Company from its current amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to seventy-five thousand and five hundred Euro (EUR 75,500.-) by issuing of two thousand five hundred and twenty (2,520) new shares each with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

EURO AMERICAN INVESTORS GROUP B.V., prenamed, hereby represented by Mrs Marianne Korving, prenamed, by virtue of a proxy established under private seal, which declares to subscribe for two thousand five hundred and twenty (2,520) newly issued shares and to pay up the said shares by contribution in cash amounting to five hundred thousand Euro (EUR 63,000.-).

All the shares have been paid-up in cash into the extend of 100%, so that the amount of sixty-three thousand Euro (EUR 63,000.-) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a result of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 6.1 §1 of the statutes to be read as follows:

«Art. 6.1 § 1. Subscribed and authorized share capital. The Company's corporate capital is fixed at seventy-five thousand five hundred Euro (75,500.- EUR) represented by three thousand and twenty (3,020) shares («parts sociales») of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Declaration

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing person known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

EURO AMERICAN INVESTORS GROUP B.V., établie et ayant son siège social aux Pays-Bas, NL-2514 AA La Haye, Koninginnegracht 7, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de La Haye sous le numéro 27097991, ici représentée par Madame Marianne Korving, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) Que EURO AMERICAN INVESTORS GROUP B.V., prédite est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée, EURO FRANCE GOLF, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B numéro 114.921 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 février 2006, non encore publié au Mémorial C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

2) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- au montant de EUR 75.500,- par l'émission de 2.520 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune;

2. Le cas échéant, renonciation des anciens actionnaires à leur droit de souscription préférentielle;

3. Souscription intégrale et libération en espèces à hauteur de EUR 63.000,-;

4. Modification de l'article 6.1 des statuts qui aura la teneur suivante: «Le capital souscrit de la Société est fixé à soixante-quinze mille cinq cents euros (EUR 75.500,-) divisé en trois mille vingt (3.020) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).»

Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de soixante-trois mille euros (EUR 63.000,-) pour porter le capital social de la société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à soixante-quinze mille cinq cents euros (EUR 75.500,-) par l'émission de deux mille cinq cent vingt (2.520) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par EURO AMERICAN INVESTORS GROUP B.V., précitée, ici représentée par Madame Marianne Korving, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire deux mille cinq cent vingt (2.520) actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à soixante-trois mille euros (EUR 63.000,-).

Toutes les actions sont libérées en espèces à hauteur de 100% de sorte que le montant de soixante-trois mille euros (EUR 63.000,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Seconde résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'Article 6.1 §1 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.1 § 1. Capital souscrit et libéré.** Le capital souscrit de la Société est fixé à soixante-quinze mille cinq cents euros (EUR 75.500,-) divisé en trois mille vingt (3.020) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la cooprante ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Korving, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, vol. 28CS, fol. 32, case 7. – Reçu 630 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2006.

P. Bettingen.

(062775.3/202/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

CARBONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 106.211.

In the year two thousand and six, on the thirteenth day of April.

Before us, M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

InfoNXX CAPITAL MANAGEMENT INC, a public company with limited liability, duly incorporated under the law of the State of Delaware, United States of America, with registered office at 3864 Courtney Street Bethlehem, Pennsylvania 18017-8942, United States of America and registered with the Trade Register of the State of Delaware under number 3331181 duly represented by M^e Cécile Jager, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 12, 2006.

Which proxy shall be signed ne varietur by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, InfoNXX CAPITAL MANAGEMENT INC, is the sole partner of CARBONE, S.à r.l., having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, on the 15th of February 2005, published in the Mémorial C, number 599 of June 21, 2005, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 106.211, last modified pursuant to a deed of the undersigned notary on the 15th December 2005, not yet published in the Mémorial C.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Increase of the subscribed share capital of the company by an amount of two hundred Euro (EUR 200,-) to bring it from its present amount of two million three hundred one thousand and two hundred Euro (EUR 2,301,200,-) to two million three hundred one thousand and four hundred Euro (EUR 2,301,400,-) by the creation and the issue of two (2) new parts having a par value of hundred Euro (EUR 100,-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of eight million one hundred forty one thousand eight hundred twenty-eight Euro and sixty nine cents (EUR 8,141,828.69).

Subscription for all the two (2) new parts by InfoNXX CAPITAL MANAGEMENT INC, the sole partner of the Company, and paying up of these parts a total price of eight million one hundred forty two thousand twenty-eight Euro and sixty nine cents (EUR 8,142,028.69) including a total issue premiums of eight million one hundred forty one thousand eight hundred twenty-eight Euro and sixty nine cents (EUR 8,141,828.69) by a contribution in kind of nine hundred and nine (909) shares in the share capital of InfoNXX GLOBAL LIMITED, a company duly incorporated under the laws of the United Kingdom, registered at the Companies House of Cardiff under number 04400979, having its corporate seat at Sterling House, Malthouse Avenue, Cardiff, Wales CF23 8RA, being 90.9% of the issued share capital of the said corporation.

Amendment the first sentence of article 6 of the company's by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the company by an amount of two hundred Euro (EUR 200.-) to bring it from its present amount of two million three hundred one thousand and two hundred Euro (EUR 2,301,200.-) to two million three hundred one thousand and four hundred Euro (EUR 2,301,400.-) by the creation and the issue of two (2) new parts having a par value of hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of eight million one hundred forty one thousand eight hundred twenty-eight Euro and sixty nine cents (EUR 8,141,828.69).

Subscription

InfoNXX CAPITAL MANAGEMENT INC, the sole partner of the Company, here represented by Mr Cécile Jager, by virtue of a proxy given on April 12, 2006, has declared to subscribe for all the two (2) new parts, and to pay them a total price of eight million one hundred forty two thousand twenty-eight Euro and sixty nine cents (EUR 8,142,028.69) including a total issue premiums of eight million one hundred forty one thousand eight hundred twenty-eight Euro and sixty nine cents (EUR 8,141,828.69) by a contribution in kind of nine hundred and nine (909) shares in the share capital of InfoNXX GLOBAL LIMITED, a company duly incorporated under the laws of the United Kingdom, registered at the Companies House of Cardiff under number 04400979, having its corporate seat at Sterling House, Malthouse Avenue, Cardiff, Wales CF23 8RA, being 90.9% of the issued share capital of the said corporation.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first sentence of article 6 of the by-laws of the company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 6. «The Company's corporate capital is fixed at two million three hundred one thousand four hundred Euro (EUR 2,301,400.-) represented by twenty-three and fourteen (23,014) shares with a par value of hundred Euro (EUR 100.-) each, all fully paid-up.»

Valuation and costs

The contribution in kind consisting in 90.9% of shares of InfoNXX GLOBAL LIMITED, a corporation established in an eu Member State, the Company refers to article 4-2 of the Law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at four thousand Euro (4,000.- EUR).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

InfoNXX CAPITAL MANAGEMENT INC, «public company with limited liability» régie par les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social au 3864 Courtney Street Bethlehem, Pennsylvania 18017-8942, Etats Unis d'Amérique et enregistrée au Registre de commerce et des sociétés du Delaware sous le numéro 3331181 représentée par M^e Cécile Jager, avocat à la Cour résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 avril 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, InfoNXX CAPITAL MANAGEMENT INC, est l'associé unique de CARBONE, S.à r.l. («la Société»), ayant son siège au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 599 du 21 juin 2005, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 106.211, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 15 décembre 2005, en cours de publication au Mémorial C.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit de la société à concurrence de deux cents euros (EUR 200,-) pour le porter de son montant actuel deux millions trois cent un mille deux cents euros (EUR 2.301.200,-) à deux millions trois cent un mille quatre cents euros (EUR 2.301.400,-) par la création et l'émission de deux (2) parts nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de huit millions cent quarante et un mille huit cent vingt-huit euros soixante-neuf cents (EUR 8.141.828,69).

2. Souscription des deux (2) nouvelles parts par l'associé unique InfoNXX CAPITAL MANAGEMENT INC, et libération à un prix total de huit millions cent quarante-deux mille vingt-huit euros soixante-neuf cents (EUR 8.142.028,69) en ce compris une prime d'émission de huit millions cent quarante et un mille huit cent vingt-huit euros soixante-neuf cents (EUR 8.141.828,69) par un apport en nature de neuf cent neuf (909) actions de InfoNXX GLOBAL LIMITED, une société constituée et régie par les lois du Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Cardiff sous le numéro 04400979, ayant son siège social à Sterling House, Malthouse Avenue, Cardiff, Wales CF23 8RA, représentant 90,9% du capital social émis de cette société.

3. Modification de l'article 6 des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée.
Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de deux cents euros (EUR 200,-) pour le porter de son montant actuel deux millions trois cent un mille deux cents euros (EUR 2.301.200,-) à deux millions trois cent un mille quatre cents euros (EUR 2.301.400,-) par la création et l'émission de deux (2) parts nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de huit millions cent quarante et un mille huit cent vingt-huit euros soixante-neuf cents (EUR 8.141.828,69).

Souscription

InfoNXX CAPITAL Management INC, associé unique de la société, ici représentée par M^e Cécile Jager, en vertu d'une procuration donnée le 12 avril 2006, a déclaré souscrire les deux (2) nouvelles parts et les payer à un prix total de huit millions cent quarante-deux mille vingt-huit euros soixante-neuf cents (EUR 8.142.028,69) en ce compris une prime d'émission de huit millions cent quarante et un mille huit cent vingt-huit euros soixante-neuf cents (EUR 8.141.828,69) par un apport en nature de neuf cent neuf (909) actions de InfoNXX GLOBAL LIMITED, une société constituée et régie par les lois du Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Cardiff sous le numéro 04400979, ayant son siège social à Sterling House, Malthouse Avenue, Cardiff, Wales CF23 8RA, représentant 90,9% du capital social émis de cette société.

Deuxième résolution

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, l'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. 1^{er} alinéa. «Le capital social est fixé à deux millions trois cent un mille quatre cents euros (EUR 2.301.400,-) représenté par vingt-trois mille quatorze (23.014) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Coût

Dans la mesure où la société reçoit 100% du capital social de THE NUMBER UK LIMITED, une société entité établie dans un Etat membre de l'Union européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à quatre mille euros (4.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, vol. 153S, fol. 17, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2006.

P. Bettingen.

(062779.3/202/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

CRUGIMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 100.685.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062538.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

CABLE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 91.941.

In the year two thousand and six on the thirteenth day of April.
Before us, M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

CAYMAN CABLE HOLDING, L.P., with registered office at PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by M^e Jean Steffen by virtue of a proxy given under private seal, which shall be annexed hereto.

The prenamed limited partnership CAYMAN CABLE HOLDING L.P., is the sole shareholder of CABLE HOLDING, S.à r.l., having its registered office in 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 91.941, incorporated on January 21, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, under number 361 of April 3, 2003. The articles of association were amended a last time pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, on December 29, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, under number 549 of June 8, 2005.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Amendment of the third paragraph of Article 10 of the articles of association of the Company in order for it to read as follows:

Art. 10. Third paragraph. «(...) The company is bound in any circumstances by the joint signature of two managers. (...)»

Then, the sole shareholder takes the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to amend the third paragraph of Article 10 in order for it to read as follows:

Art. 10. Third paragraph. «(...) The company is bound in any circumstances by the joint signature of two managers. (...)»

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 900.- EUR (nine hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille six, le treize avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société CAYMAN CABLE HOLDING, L.P., avec siège social à PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, ici représentée par M^e Jean Steffen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle demeurera annexée au présent acte.

La prédite société CAYMAN CABLE HOLDING, L.P. est l'associé unique de la société à responsabilité limitée CABLE HOLDING, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 17, bd du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 91.941, constituée suivant acte notarié en date du 21 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, sous le numéro 361 du 3 avril 2003. Les statuts ont été modifiés une dernière fois par un acte du notaire Paul Bettingen en date du 29 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, sous le numéro 549 du 8 juin 2005.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification du troisième paragraphe de l'Article 10 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 10. Troisième paragraphe. «(...) La société est engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants. (...)».

Ensuite, l'associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier le troisième paragraphe de l'Article 10 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 10. Troisième paragraphe. «(...)». La société est engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants. (...)».

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 900,- EUR (neuf cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, vol. 28CS, fol. 32, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2006.

P. Bettingen.

(062784.3/202/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

CABLE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 91.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2006.

P. Bettingen.

(062786.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

SOGECORE EMPLOYEE BENEFITS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 38.224.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signature.

(062518.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ASUVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 81.000.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signature.

(062521.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ELECTRO-CARDOSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5671 Altwies, 2, rue Nic Greef.

R. C. Luxembourg B 91.653.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062542.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

CAFE VALPACOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 40, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 80.985.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062549.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

WHITE SUN RE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 117.316.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, avec pouvoir de signature individuelle.

2.- La société anonyme EDIFAC S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 72.257,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Monsieur Jean Lambert, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de WHITE SUN RE COMPANY S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à de telles émissions dans les limites du droit préférentiel des actionnaires antérieurs à émettre des actions. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252, trois mille cent quatre-vingt-dix-huit actions	3.198
2.- La société anonyme EDIFAC S.A., ayant son siège social à L- 1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 72.257, deux actions.	2
Total: trois mille deux cents actions	3.200

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

b) Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 28 juin 2006, vol. 362, fol. 31, case 9. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 juin 2006.

H. Beck.

(062863.3/201/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

BAR BRASILEIRO O PITU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 64, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.881.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062556.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

BAR BRASILEIRO O PITU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 64, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.881.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062558.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

DAKA IMPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.

R. C. Luxembourg B 70.705.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062560.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

SOLUPLA CHASSIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, route de Niederpallen.

R. C. Luxembourg B 103.344.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 30 juin 2006.

P. Thaelts.

(062579.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

77467

SHOE SERVICE BEL-AIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 24.698.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062561.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

ART-BATI CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5886 Alzingen, 496A, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 85.655.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062562.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

CAFE NUMBER 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 60, rue Zénon Bernard.
R. C. Luxembourg B 87.839.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062564.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

CAFE NUMBER 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 60, rue Zénon Bernard.
R. C. Luxembourg B 87.839.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062576.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

CAFE NUMBER 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 60, rue Zénon Bernard.
R. C. Luxembourg B 87.839.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062577.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

NORD-EST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 8, rue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 84.349.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062565.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

J.M. RENOVATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4065 Esch-sur-Alzette, 43, rue de la Colline.
R. C. Luxembourg B 98.522.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062566.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

LIBRAIRIE PORTUGALIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 53, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 60.705.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062567.4//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

UPALI'S SNACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 100.117.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062569.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

A.J.P.L. CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1363 Howald, 22, rue du Couvent.
R. C. Luxembourg B 102.985.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062571.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

AQUA PLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 36, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 100.921.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062572.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

**GrandLink NETWORKS S.A., Société Anonyme,
(anc. GRANDLINK NETWORK S.A.).**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 71.348.

L'an deux mille six, le dix avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme GrandLink NETWORKS S.A., ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 83, rue de Hollerich, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 71.348, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 838 du 10 novembre 1999.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 20 décembre 2005 numéro 1418.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Noullet, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de EUR 664.795,- représenté par 21.445 actions de 31,- EUR chacune, à 912.857,- EUR représenté par 29.447 actions de 31,- EUR chacune, moyennant l'émission de 8.002 actions nouvelles d'une valeur nominale de 31,- EUR chacune;

2. Renonciation partielle par certains actionnaires à leur droit préférentiel de souscrire à l'augmentation offerte, et acceptation des souscriptions de MEDIAS INVEST LUXEMBOURG S.A., et IP CASTING S.A., et NEW TECH VENTURE CAPITAL FUND S.C.A. à la souscription des actions nouvelles;

3. Libération de la souscription et émission des actions;

4. «Modification de l'article 3 dernier alinéa pour lui donner la teneur suivante:

«procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles ou financières nécessaires et utiles pour le développement des activités de l'objet social. Pour cela, emprunter sous toutes formes y compris sous forme d'emprunts obligataires ou accorder à d'autres entreprises.»

5. Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre sous respect des dispositions légales applicables toutes sortes d'obligations y compris des obligations convertibles en actions et d'en fixer les modalités de souscription et de paiement

6. Augmentation du montant du capital autorisé jusqu'à concurrence d'un montant de 1.550.000,- EUR représenté par 50.000 actions d'une valeur nominale de 31,- EUR chacune.

7. Autorisation donnée au Conseil d'Administration:

- de procéder pendant une période de 5 ans endéans la limite du capital autorisé à une ou plusieurs augmentations de capital social par l'émission d'actions nouvelles avec ou sans prime d'émission,

- de supprimer ou de limiter le droit préférentiel des actionnaires en relation avec ces actions nouvelles,

- de fixer le lieu et la date de l'émission, le prix d'émission ainsi que les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles, la libération pouvant se faire par voie d'apports en espèces, apports en nature, par conversion de créances ou d'obligations convertibles ou toute autre sorte d'apport autorisé par la loi.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, a été contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut déléguer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que le conseil d'administration a exposé dans son rapport à l'assemblée générale des actionnaires une justification détaillée sur la question de la suppression ou de la limitation du droit préférentiel de souscription dans le cadre du capital autorisé.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quarante-huit mille soixante-deux euros (248.062,- EUR) pour le porter de son montant actuel de six cent soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-quinze (664.795,- EUR) à neuf cent douze mille huit cent cinquante-sept euros (912.857,- EUR) par l'émission de huit mille deux (8.002) actions nouvelles de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

Renonciation partielle est donnée par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

Troisième résolution

Souscription et libération

Les nouvelles actions sont souscrites comme suit:

1.- IP CASTING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri	2.096 actions
2.- MEDIAS INVEST LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.	4.788 actions
3.- NEW TECH VENTURE CAPITAL FUND S.C.A, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer	1.118 actions
Total: huit mille deux actions.	8.002 actions

L'augmentation de capital est réalisée par incorporation à due concurrence de créances à l'égard de la société détenues par les souscripteurs.

L'existence de ces créances est certifiée par un rapport de AACO, S.à r.l., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, en date du 7 avril 2006, dont la conclusion se lit comme suit:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

De plus, nous n'avons pas de remarque à formuler sur la méthode d'évaluation utilisée que nous trouvons adaptée pour l'évaluation de l'apport.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 (dernier alinéa) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«- procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles ou financières nécessaires et utiles pour le développement des activités de l'objet social. Pour cela, emprunter sous toutes formes y compris sous forme d'emprunts obligataires ou accorder à d'autres entreprises dans lesquelles la Société détient un intérêt, des concours, prêts, avances ou garanties.»

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à émettre sous respect des dispositions légales applicables toutes sortes d'obligations y compris des obligations convertibles en actions et d'en fixer les modalités de souscription et de paiement.

Sixième résolution

L'assemblée décide de porter le montant du capital autorisé à 1.550.000,- EUR, lequel sera représenté par 50.000 actions d'une valeur de 31,- EUR chacune et autorise le conseil d'administration:

- de procéder pendant une période de 5 ans endéans la limite du capital autorisé à une ou plusieurs augmentations de capital social par l'émission d'actions nouvelles avec ou sans prime d'émission,
- de supprimer ou de limiter le droit préférentiel des actionnaires en relation avec ces actions nouvelles,
- de fixer le lieu et la date de l'émission, le prix d'émission ainsi que les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles, la libération pouvant se faire par voie d'apports en espèces, apports en nature, par conversion de créances ou d'obligations convertibles ou toute autre sorte d'apport autorisé par la loi.

En cas d'émission d'obligations convertibles en actions, et aussi longtemps que de telles obligations convertibles subsistent, une partie équivalente du capital autorisé sera réservée à la conversion de ces obligations.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à neuf cent douze mille huit cent cinquante-sept euros (912.857,- EUR), divisés en vingt-neuf mille quatre cent quarante-sept (29.447) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, chacune des actions ayant été libérées entièrement.»

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société pour le porter au montant d'un million cinq cent cinquante mille euros (EUR 1.550.000,-).

Par conséquent, le Conseil d'Administration est autorisé et a le pouvoir de:

- augmenter le capital social en une fois ou par phases successives par l'émission de nouvelles actions payables en espèces avec ou sans prime d'émission;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, y compris toutes les primes d'émission, les termes et conditions de la souscription et la libération des nouvelles actions;
- supprimer ou de restreindre le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission de nouvelles actions libérées en espèces.

En cas d'émission d'obligations convertibles en actions, et aussi longtemps que de telles obligations convertibles subsistent, une partie équivalente du capital autorisé sera réservée à la conversion de ces obligations.

Une telle autorisation est valable pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et peut être renouvelée par décision de l'assemblée générale concernant les actions du capital autorisé qui, à une telle date, n'auront pas encore été émises par le Conseil d'Administration.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Noullet, S. Hennericy, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, vol. 153S, fol. 17, case 1. – Reçu 2.480,62 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2006.

P. Bettingen.

(062874.3/202/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

JARDIN BRICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8237 Mamer, 6, rue Henri Kirpach.

R. C. Luxembourg B 93.585.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062574.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

BAPTISTA PINTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 6, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 108.952.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062578.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

WAKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, 144, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 49.578.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 30 juin 2006.

P. Thael

Directeur

(062581.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

77472

ARC MINING & INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, 144, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 94.268.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 30 juin 2006.

P. Thael.

(062580.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

TRIO-PLATRE FAÇADES ET PLAFONNAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 7, rue d'Epéray.
R. C. Luxembourg B 96.061.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(062582.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

HWS LUXEMBOURG LLC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 427.123.166,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 96.089.

Le bilan au 31 août 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(062590.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

HWGW LUXEMBOURG LLC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.569.052,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 95.435.

Le bilan au 31 août 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(062594.6/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.
